DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-441

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES

VU la demande de Monsieur FOULON Jean-Pierre, Président du club colombophile Les Mosquitos, domicilié à ISBERGUES – 38, rue Victor Decriem, qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'une buvette de 1er et 3èmegroupes à la salle Charles Cattez à l'occasion d'une exposition :

- Le samedi 2 décembre 2023 de 16 heures à 22 heures,
- Le dimanche 3 décembre 2023 de 10 heures à 21 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
d' une buvette temporaire
de 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur FOULON Jean-Pierre est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1er et 3ème groupes à l'occasion d'une exposition le samedi 2 décembre 2023 de 16 heures à 22 heures et le dimanche 3 décembre 2023 de 10 heures à 21 heures, salle Charles Cattez.
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-neuf novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,